

Dates indicatives de publication des mouvements nationaux de mutation et de première affectation

Mouvement des inspecteurs (y compris en centrale et hors métropole)	8 juin
Première affectation des inspecteurs stagiaires*	29 mai
Mouvement des contrôleurs (y compris en centrale et hors métropole)	29 mai
Mouvement des agents administratifs (y compris en centrale et hors métropole)	22 mai
Mouvement de première affectation des agents administratifs (y compris en centrale et hors métropole)	27 mai
Mouvement des agents techniques	11 juin

* Les inspecteurs stagiaires, qui auront connaissance le 29 mai de leur 1ère affectation en direction, services centraux et directions nationales et spécialisées, rejoindront ces services à compter du 8 juin 2020 et non le 18 mai comme initialement prévu.